

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 09 avril 2026

BIEN VIEILLIR : TERRITOIRE NORD ATLANTIQUE

Une convention cadre pour renforcer l'offre en faveur des seniors

Le Centre Hospitalier Intercommunal Lorrain Basse-Pointe (CHILBP) et l'Association Gérontopôle de Martinique signeront, ce vendredi 10 avril 2026, une convention cadre de partenariat stratégique, marquant une étape décisive dans la structuration de l'offre de santé et d'accompagnement dédiée aux personnes âgées sur le territoire du Nord-Atlantique. Cette signature officielle viendra poser les bases d'une coopération renforcée et durable au service du bien-vieillir, de l'autonomie et de la qualité de vie des seniors martiniquais, dans un contexte de vieillissement démographique inédit.

Un partenariat au cœur des enjeux démographiques et territoriaux

D'ici 2050, la Martinique deviendra le département le plus âgé de France. Face à cet enjeu majeur de santé publique, le partenariat entre le CHILBP et le Gérontopôle traduit une volonté partagée de structurer une réponse territoriale ambitieuse, coordonnée et innovante au service des personnes âgées. En cours de labellisation par l'Union des Gérontopôles de France et soutenu par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Martinique, le Gérontopôle de Martinique est appelé à devenir un centre d'expertise, d'innovation et de coordination, fédérant les acteurs sanitaires, médico-sociaux, sociaux, scientifiques, économiques et institutionnels autour d'une stratégie commune du bien-vieillir.

Le Nord-Atlantique, territoire prioritaire d'action

Marqué par des enjeux d'isolement, de précarité et d'inégalités d'accès aux soins, le Nord-Atlantique bénéficiera, à travers cette convention, d'un levier structurant permettant notamment de renforcer l'accès de proximité aux soins gériatriques, développer des parcours de santé coordonnés et intégrés, soutenir le maintien à domicile et les aidants, et déployer des actions de prévention, de formation et d'innovation en santé. Le CHILBP mettra au service de cette dynamique son ancrage local, son plateau technique spécialisé, ses équipes pluridisciplinaires et son expertise en gériatrie et gérontologie.

Des engagements clairs, structurants et accompagnés par l'ARS Martinique

La convention cadre pose les fondations d'un partenariat opérationnel et durable, articulé autour de plusieurs engagements structurants :

- l'accueil du siège administratif du Gérontopôle de Martinique au sein du CHILBP, renforçant l'ancrage territorial de la démarche,
- la mise en place d'une gouvernance partagée, fondée sur des comités de pilotage et des instances techniques,

- la **coordination de programmes de prévention, de soins gériatriques et d'accompagnement social**,
- le **développement de projets innovants**, co-construits avec les acteurs du territoire,
- l'inscription du partenariat dans une **dynamique régionale élargie**, associant le CHU de Martinique, les établissements du GHT et l'ensemble des partenaires médico-sociaux.

Une ambition collective pour le bien- vieillir en Martinique

Au-delà de l'acte de signature, cette convention, qui s'inscrit pleinement dans les priorités du Projet Régional de Santé, incarne une ambition collective forte : faire du Gérontopôle de Martinique un véritable point de convergence territorial, au service d'une politique globale, innovante et solidaire du bien- vieillir, au bénéfice de l'ensemble des seniors martiniquais.

📍 Signature de la convention cadre de Partenariat entre le Gérontopôle et le CHILBP

Vendredi 10 avril | 11h00 | Centre Hospitalier Intercommunal Lorrain Basse-Pointe (CHILBP)
Route de fond massacre _Quartier Vallon_97214 Le Lorrain.

La séquence de signature se déroulera en présence du **Pr Maturin TABUE-TUEGO**, Président du Gérontopôle de Martinique, de **Mme Roselyne RENE-CORAIL**, Directrice du CHILBP, de **M. Justin PAMPHILE**, Maire de la commune du Lorrain et Président du Conseil de surveillance du CHILBP, ainsi que de **M. Yves SERVANT**, Directeur général de l'ARS Martinique.

Contact presse :

Mission communication ARS : ars-martinique-communication@ars.sante.fr – 0696 23 68 63 / 82 24 75